flashactu

02.08.2013

Facilités de transport : des mesures concrètes et immédiates

Depuis quelques semaines, de nombreuses informations circulent sur les facilités de transport et notamment sur la disponibilité des R1. Air France souhaite d'une part, apporter quelques précisions et d'autre part, faire connaître un certain nombre de mesures prises :

1. Sur les deux dernières années, le nombre de billets R1 émis a fortement progressé sur tous les réseaux. A titre d'illustration, les émissions de R1 ont progressé de 9 % entre 2011 et 2012. Sur la période de pointe été 2013, une forte progression des réservations R1 est constatée sur tous les réseaux, progression supérieure à l'évolution de l'offre en sièges.

2. Dans le cadre de Transform 2015, la mise en place d'un plan d'actions pour stimuler la demande et augmenter les recettes de la Compagnie s'est traduite par l'implémentation de

nouvelles grilles tarifaires en début d'année. Si le premier bilan de cette nouvelle offre commerciale est très positif, avec une amélioration significative des taux de remplissage observés depuis le début de l'année (+ 9 points en mai pour le réseau Orly domestique, + 4 points en mai pour le réseau CDG domestique), il n'en reste pas moins que certains vols ont pu partir avec un nombre significatif de sièges vides alors que l'accès au R1 low était fermé.

3. Forte de ce constat, la Compagnie a étudié une solution afin de permettre aux salariés un meilleur accès aux R1 low sur les vols prévus non complets le jour du départ. Le Revenue Management a effectué un développement technique permettant, sur les réseaux domestique et moyen-courrier, de maintenir l'accès aux R1 low sur des vols prévus non complets, sans modifier pour autant l'optimisation de la recette des passagers payants. Cette modification est en œuvre depuis le 17 juillet. Par ailleurs, le Revenue Management prévoit de développer, sur le long-courrier, un outil complémentaire d'aide à la décision permettant d'ajuster, quelques semaines avant le départ et en fonction des prévisions de demande, l'accès aux classes hébergeant les R1 medium et low.

Concernant l'utilisation des "cars Air France", un test sera lancé à compter du 1er septembre 2013 pour en faciliter l'accès. L'expérimentation consiste à en autoriser l'accès aux salariés sur la base de la seule présentation de la carte professionnelle, sous réserve de disponibilités.

Enfin, Air France a confirmé son souhait de maintenir un dialogue continu avec les organisations syndicales sur l'analyse de l'activité GP, avec une réunion annuelle en février ainsi que des réunions techniques intermédiaires, pour en améliorer le fonctionnement. Une nouvelle réunion est d'ores et déjà prévue à la fin du mois d'août. En effet, d'autres sujets, encore à l'étude, nécessitent certains développements ou études complémentaires avant une prise de décision.